



Rapport du 10^e Comité technique sur les procédures de gestion de la CTOI

Malé, Maldives, 9 mai 2026

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2026. Rapport du 10^e Comité technique sur les procédures de gestion de la CTOI. 9 mai 2026. *IOTC-2026-TCMP10-R[F]*, 21pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Email : iotc-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

| | |
|-------|--|
| BET | Patudo |
| CPC | Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes |
| CS | Comité Scientifique de la CTOI |
| CTOI | Commission des Thons de l’Océan Indien |
| CTPG | Comité Technique sur les Procédures de Gestion |
| ESG | Évaluation de la Stratégie de Gestion |
| GT | Groupe de travail de la CTOI |
| GTEPA | Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI |
| GTM | Groupe de Travail sur les Méthodes de la CTOI |
| GTTTm | Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI |
| MCG | Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations) |
| PG | Procédure de Gestion |
| RMD | Rendement maximum durable |
| TAC | Total Admissible de Captures |
| YFT | Albacore |

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le Rapport suivant a été rédigé en utilisant les termes suivants et les définitions associées en vue d’éviter toute ambiguïté liée à l’interprétation de certains paragraphes.

Niveau 1 : *D’un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*
RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d’action émanant d’un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d’un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L’intention est que la structure supérieure examine l’action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l’organe subsidiaire émetteur n’a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s’accompagner d’une échéance de réalisation.

Niveau 2 : *D’un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s’il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d’une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu’une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s’accompagner d’une échéance de réalisation

Niveau 3 : *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :*

A DÉCIDÉ/S’EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d’une réunion que l’organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n’a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l’agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n’a pas besoin d’être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

a noté/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d’une réunion que l’organe de la CTOI considère comme d’une importance justifiant de l’inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l’importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d’explication/information et n’entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| RESUME EXECUTIF | 5 |
| 1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS | 6 |
| 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION | 6 |
| 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS | 6 |
| 4. DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG | 7 |
| 4.1. RESULTATS DE LA 8^E SESSION DU CTPG | 7 |
| 5. INTRODUCTION À L'ESG ET PRESENTATION DES RÉSULTATS DE L'ESG | 7 |
| 5.1. GERMON | 9 |
| 5.2. REQUIN PEAU BLEUE | 10 |
| 5.3. ALBACORE | 11 |
| 5.4. QUESTIONS GÉNÉRALES | 13 |
| 5.4.1. MISE EN ŒUVRE DES PG, ACTIONS ET EXAMEN RÉGULIER DE LA MISE EN ŒUVRE | 13 |
| 6. ORIENTATION FUTURE DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION | 13 |
| 6.1. PLAN DE TRAVAIL..... | 13 |
| 6.1.1. NOUVEAU CALENDRIER | 13 |
| 6.1.2. BUDGET ET RESSOURCES NECESSAIRES POUR LES DEVELOPPEMENTS TECHNIQUES..... | 13 |
| 6.1.3. EXAMEN EXTERNE..... | 14 |
| 6.2. PRIORITÉS..... | 14 |
| 6.3. PROCESSUS ET FUTURES RÉUNIONS DU CTPG..... | 14 |
| 7. ADOPTION DU RAPPORT | 14 |
| Appendice 1 Liste des participants | 15 |
| Appendice 2 Ordre du jour de la 10 ^e Session du Comité technique sur les procédures de gestion..... | 20 |
| Appendice 3 Liste des documents | 21 |

Résumé exécutif

La dixième réunion du Comité technique sur les procédures de gestion s'est tenue le 9 mai 2026 à Malé, Maldives. La réunion s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion et certains participants assistant en ligne. La réunion a été coprésidée par M. Adam Ziyad (président de la Commission) et par Sylvain Bonhommeau (président du Comité scientifique de la CTOI) qui ont souhaité la bienvenue aux participants et ouvert la réunion. Le Président a accueilli 104 délégués de 27 Parties contractantes de la Commission et 11 observateurs (y compris les experts invités) à la session.

Discussions générales sur l'ESG dans la CTOI

CTPG Rec.01 (para 18)

18. Compte tenu des progrès significatifs réalisés ces dernières années dans l'adoption de PG pour plusieurs espèces relevant de la CTOI, le CTPPG a reconnu l'importance du renforcement des capacités pour aider les gestionnaires à mieux comprendre le processus d'ESG et à obtenir l'adhésion des parties prenantes à l'élaboration des PG. Il a été souligné qu'un exercice très utile avait été mené lors de l'atelier de renforcement des capacités organisé en 2024 aux Maldives, qui a aidé les gestionnaires à analyser les résultats de cinq années d'ESG. Cet exercice a expliqué comment les résultats sont présentés, comment le TAC est calculé et comment la PG contribue à la réalisation des objectifs à long terme convenus par la Commission. Le CTPG **RECOMMANDE** que la Commission mobilise des ressources pour soutenir la poursuite de tels ateliers de renforcement des capacités en matière d'ESG.

ESG de l'albacore

CTPG Rec.02 (para 44)

Le CTPG a noté que les données disponibles suggèrent l'existence de captures potentiellement importantes d'albacore par des États non membres de la CTOI (ou des navires de non-membres de la CTOI) dans l'océan Indien, ainsi que de prises accessoires dans les pêcheries ciblant d'autres espèces, et **EST CONVENU** qu'il est important de prendre en compte ces captures dans le cadre de l'ESG ainsi que dans les évaluations du stock. Le CTPG **RECOMMANDE** que la Commission charge le Comité scientifique d'évaluer l'ampleur des captures d'albacore par des non-membres et dans le cadre de pêcheries ne ciblant pas les espèces relevant de la compétence de la CTOI, en particulier celles qui ne figurent pas encore dans la base de données de la CTOI, et de veiller à ce que toutes les sources de mortalité et les incertitudes associées soient prises en compte dans l'évaluation et l'élaboration de la PG.

Plan de travail de l'ESG

CTPG Rec.03 (para 53)

Le TCMP a reconnu que la poursuite du développement de l'ESG pour les espèces de la CTOI, en particulier pour l'albacore et le germon, est essentielle pour soutenir des procédures de gestion des pêches solides, fondées sur la science, respectant l'approche de précaution et durables. Le CTPG a noté que les travaux relatifs à l'ESG constituent l'une des principales réalisations et l'un des principaux domaines de progrès au sein de la CTOI. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'obtenir un financement adéquat, stable et à long terme afin d'assurer la continuité des travaux techniques, de maintenir les progrès scientifiques et de mettre en place en temps opportun des procédures de gestion fiables pour le germon et l'albacore.

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS

1. La dixième réunion du Comité technique sur les procédures de gestion s'est tenue le 9 mai 2026 à Malé, Maldives. La réunion s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion et certains participants assistant en ligne. La réunion a été coprésidée par M. Adam Ziyad (président de la Commission) et par Sylvain Bonhommeau (président du Comité scientifique de la CTOI) qui ont souhaité la bienvenue aux participants et ouvert la réunion.
2. Le président (Dr Bonhommeau) a souligné l'importance cruciale de l'élaboration de procédures de gestion pour guider les membres de la CTOI dans la gestion des espèces-clés relevant de la compétence de la Commission. Il a reconnu les progrès significatifs réalisés dans l'évaluation de la stratégie de gestion et le développement des procédures de gestion grâce aux efforts de collaboration entre les membres. Ces progrès ont conduit à l'adoption réussie de procédures de gestion pour plusieurs espèces majeures de la CTOI au cours des dernières années. Le Président a en outre souligné la nécessité de maintenir cet élan et de continuer à faire progresser l'ESG par le biais d'un dialogue ouvert et de la collaboration.
3. Le Président a accueilli 104 délégués de 27 Parties contractantes de la Commission et 11 observateurs (y compris les experts invités) à la session. La liste des participants figure à l'[Appendice I](#).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

4. Le Président a noté que le CTPG a été établi afin d'améliorer la compréhension mutuelle et la communication efficace entre la science et la gestion, ainsi que pour faciliter le processus décisionnel de la Commission sur les questions relatives aux procédures de gestion. À cette fin, les scientifiques ont fait état de leurs progrès dans l'élaboration et l'évaluation des procédures de gestion pour les principaux stocks de thons de l'océan Indien, en suivant les lignes directrices énoncées dans la Résolution 15/10 et le plan de travail connexe que la Commission a approuvé.
5. L'ordre du jour adopté pour la réunion est présenté à l'[Appendice II](#). Les documents présentés au CTPG sont énumérés à l'[Appendice III](#).

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

6. Conformément à l'article VII de l'accord instituant la CTOI, le CTPG09 a admis les observateurs suivants, comme prévu à l'article XIV du règlement intérieur de la CTOI (2023) :

Organisations non gouvernementales (ONG)

- BLOOM
- Bangladesh Marine Fisheries Association (BMFA)
- DSM-Deutsche Stiftung Meeresschutz
- Global Fishing Watch
- International Criminal Police Organization (INTERPOL)
- International Pole and Line Foundation (IPNLF)
- International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)
- Maldives Seafood Processors & Exporters Association (MSPEA)
- Sustainable Fisheries and Communities Trust (SFACT)
- The PEW Charitable Trusts
- World Wide Fund For Nature

Experts invités

- Taïwan, Province de Chine

4. DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG

4.1. RESULTATS DE LA 8^E SESSION DU CTPG

7. Le CTPG a été informé des principaux résultats de la 9^e session du Comité technique sur les procédures de gestion (IOTC-2026-TCMP10-03), inclus dans les paragraphes ci-dessous :
 - (Paragraphe 34) Le CTPG a noté que l'application de la procédure de gestion du patudo a généré une estimation du TAC non contraint de 175 005 t, soit plus de 15% de plus que le TAC fixé pour 2024 et 2025. Le CTPG a noté qu'en appliquant l'augmentation maximale de 15% du TAC conformément à la Résolution 22/03, la PG a recommandé un TAC annuel de 92 670 t pour 2026-2028. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'adopter l'avis de la PG sur le TAC du patudo de 92 670 t.
 - (Paragraphe 46) Le CTPG **RECOMMANDE** d'adopter la proposition de l'Australie (IOTC-2025-S29-PropU) visant à modifier la PG pour l'espadon (spécifiée dans la Résolution 24/08), afin de garantir que l'objectif actuel d'une probabilité d'au moins 60% de se trouver dans la zone verte de Kobe soit atteint au cours de la période 2034-2038. Cela implique une modification mineure de la CPUE-cible à l'annexe I de la Résolution 24/08, qui passe de 0,7125 à 0,75. En outre, le CTPG **RECOMMANDE** que la Commission établisse un TAC (30 527 t) pour l'espadon pour 2026-2028 sur la base de la PG révisée, notant que ce TAC est le même que celui de la PG initiale.
8. Le CTPG a noté que ces recommandations ont ensuite été approuvées par la Commission en 2025. De plus, la proposition de modification de la procédure de gestion de l'espadon a été adoptée en tant que résolution contraignante 25/07.
9. Le CTPG a également pris note du document d'information IOTC-2026-TCMP10-INF02, qui résume les résultats de la réunion du groupe de travail sur l'ESG tenue en mars 2026. La réunion a examiné les progrès réalisés concernant les procédures de gestion du germon, de l'albacore et du requin peau bleue, conformément aux demandes formulées lors de la 28^e session du Comité scientifique (CS28).

5. INTRODUCTION À L'ESG ET PRESENTATION DES RÉSULTATS DE L'ESG

10. Le CTPG a pris note d'une présentation de l'ancien président du CS, le Dr Toshi Kitakado, sur les principes fondamentaux du processus d'ESG. Axée sur les applications pratiques des PG adoptés pour les espèces de la CTOI (patudo, listao et espadon), la présentation a présenté le cadre de simulation d'ESG qui intègre l'incertitude, les indicateurs de performance quantifiant le risque de non-atteinte des objectifs de gestion, ainsi que le calendrier d'élaboration des PG et de prise de décision au sein de la CTOI. Le Dr Kitakado a expliqué la distinction entre les approches de gestion fondées sur des modèles et celles fondées sur des données, la manière dont les critères de réglage sont liés aux objectifs de gestion, la nécessité d'un réexamen régulier des circonstances exceptionnelles, ainsi que le processus d'exécution de la PG pour générer des avis de capture. Il a souligné que les impacts du changement climatique et les effets environnementaux peuvent être pris en compte par le biais d'essais de robustesse. La présentation a suscité une discussion productive sur un large éventail de sujets liés à l'ESG de la CTOI et aux applications des PG. Les principaux points de discussion sont résumés ci-dessous.
11. Le CTPG a rappelé que la PG pour le patudo comprend une clause de stabilité qui fait partie intégrante de la PG elle-même et qui a été testée en conséquence. Afin d'éviter toute confusion, les derniers avis sur le TAC générés par la PG pour le patudo doivent être considérés comme le résultat de la mise en œuvre de la PG dans son intégralité plutôt que de l'application de la contrainte de variation des captures. Néanmoins, le CTPG a souligné que s'il s'avère que la PG est trop sensible à la CPUE d'entrée (c'est-à-dire qu'elle déclenche la clause de stabilité trop fréquemment), la PG pourrait devoir être réexaminée. Le CTPG a noté que la méthode de calcul de la CPUE du patudo a changé entre deux cycles de la PG, ce qui a été considéré comme constituant une circonstance exceptionnelle. Toutefois, il n'a pas été estimé que cela affectait l'intégrité de la PG.

12. Le CTPG a rappelé que les PG pour le listao reposent sur des indices de CPUE, et que l'ESG a examiné les compromis entre les PG qui génèrent en moyenne des captures plus élevées et moins variables, et celles qui sont plus sensibles à la CPUE. La PG adoptée (« stable ») n'est pas très sensible aux tendances de la CPUE et recommandera un TAC relativement stable. Dans tous les cas, l'ESG a déjà tenu compte de la variabilité et de l'incertitude de l'indice d'abondance. Il existe également un processus visant à examiner si les fluctuations futures de la CPUE dépasseraient le seuil de tolérance, ce qui déclencherait des circonstances exceptionnelles. Cela est important pour garantir que la PG fonctionne dans les limites de l'incertitude qui a été testée.
13. Le CTPG a constaté que l'examen des circonstances exceptionnelles relatives à l'application de la PG du listao en 2025, comme prévu dans la résolution 24/07, n'a mis en évidence aucune circonstance exceptionnelle justifiant une modification ou une suspension de l'avis sur le TAC de 565 745 tonnes par an pour la période 2027-2029.
14. Le CTPG a examiné la relation entre les modèles d'exploitation (OM) et les modèles d'évaluation du stock, et a noté qu'il est courant de fonder les modèles d'exploitation d'ESG sur des modèles d'évaluation, considérés comme représentant au mieux la dynamique des pêcheries et des populations. Le CTPG a en outre noté qu'une approche alternative mise au point pour l'ESG du germon (utilisant un algorithme de calcul bayésien approximatif), qui sépare l'OM de l'évaluation, peut offrir une flexibilité supplémentaire dans la construction de l'OM et s'est avérée capable de surmonter certaines limites imposées par le modèle d'évaluation lui-même.
15. Le CTPG a examiné l'intégration des conditions environnementales dans le processus d'évaluation du stock (ESG) et a constaté que, bien qu'il soit de plus en plus courant, dans le cadre des évaluations de stock, de modéliser la relation entre les variables environnementales et les processus démographiques, il est très rare que l'on procède ainsi dans le cadre de l'ESG, et les applications réussies au sein des ORGP sont peu nombreuses. L'une des raisons pourrait être que l'ESG met davantage l'accent sur la performance prédictive, alors que les conditions environnementales sont souvent difficiles à prévoir. Le CTPG a noté que l'ESG de la CTOI teste souvent un échec de recrutement prolongé dans le cadre d'essais de robustesse, bien que cet échec ne soit pas lié à des variables environnementales spécifiques. Le CTPG **EST CONVENU** qu'il est important de mener des recherches sur la capacité à concevoir des tests de robustesse permettant de saisir les effets des conditions environnementales et de prendre en compte les impacts du changement climatique au sein du processus d'ESG, en particulier pour des espèces telles que le listao, pour lesquelles les recherches indiquent que le recrutement est susceptible d'être fortement influencé par les conditions océanographiques et environnementales.
16. Le CTPG a discuté de la possibilité d'appliquer des mesures de gestion (ESG/PG) multispécifiques. Le CTPG a constaté que certaines ORGP (par exemple, la CICTA, la WCPFC) ont entrepris d'élaborer des mesures de gestion multispécifiques, mais que les progrès ont été lents jusqu'à présent en raison de la complexité d'une telle approche. Dans ce contexte, certaines mesures de gestion pourraient se concentrer sur le contrôle de l'effort plutôt que sur les captures, afin de maîtriser la mortalité par pêche. Le CTPG a en outre noté que, dans un contexte multispécifique, les objectifs de gestion peuvent nécessiter un examen attentif, car il n'est pas possible de les atteindre simultanément pour toutes les espèces. Dans de tels cas, les points de référence-cibles peuvent fixer une norme minimale à atteindre, plutôt que de définir un objectif précis.
17. Le CTPG a examiné la question de savoir si l'élaboration des PG devrait commencer à être étendue à d'autres espèces. Le CTPG **DEMANDE** qu'un graphique soit établi afin d'indiquer le pourcentage des captures de la CTOI gérées par des PG.
18. Compte tenu des progrès significatifs réalisés ces dernières années dans l'adoption de PG pour plusieurs espèces relevant de la CTOI, le CTPG a reconnu l'importance du renforcement des capacités pour aider les gestionnaires à mieux comprendre le processus d'ESG et à obtenir l'adhésion des parties prenantes à l'élaboration des PG. Il a été souligné qu'un exercice très utile avait été mené lors de l'atelier de renforcement des capacités organisé en 2024 aux Maldives, qui a aidé les gestionnaires à analyser les résultats de cinq années d'ESG. Cet exercice a expliqué comment les résultats sont présentés, comment le TAC est calculé et comment la PG contribue à la réalisation des objectifs à long terme convenus par la Commission. Le CTPG **RECOMMANDE** que la Commission mobilise des ressources pour soutenir la poursuite de tels ateliers de renforcement des capacités en matière d'ESG.

19. Le CTPG a pris note que les Maldives prévoient d'organiser un autre atelier de formation à l'ESG, axé cette fois-ci sur l'albacore, dans le but de faciliter la compréhension de l'ESG pour l'albacore parmi les gestionnaires au stade précoce du développement de l'ESG, en association avec le Secrétariat de la CTOI. Le PEW et l'ISSF se sont tous deux engagés à contribuer à cet atelier.
20. Le CTPG a noté qu'un document d'information (IOTC-2026-TCMP10-INF01) contenant des outils pédagogiques développés pour le renforcement des capacités en matière d'ESG, financé par une subvention australienne, est disponible sur le site web de la CTOI. Le CTPG a en outre noté que le module d'apprentissage de la FAO sur l'ESG est également disponible en ligne.

5.1. GERMON

21. Le CTPG a pris note de la présentation du document IOTC-2026-TCMP10-04, qui résume l'état d'avancement de l'ESG pour le germon de l'océan Indien. Le CTPG a noté que ce document est complété par le document IOTC-2026-TCMP10-INF04, un rapport plus détaillé sur l'état d'avancement actuel de l'ESG du germon de l'océan Indien, qui présente également les mesures proposées pour l'avenir en vue de finaliser le processus d'ESG.
22. Le CTPG a noté que le projet d'ESG du germon a démarré en 2015, les premières phases de développement s'étant concentrées sur la construction du modèle opérationnel (OM) et sur les itérations ultérieures de son conditionnement basé sur l'évaluation. Cependant, des modifications apportées à la structure du modèle d'évaluation SS3 ont rendu l'OM inadapté à la projection ou à l'évaluation des procédures de gestion. Les travaux menés en 2024 et 2025 (dans le cadre d'un contrat entre WMR et la CTOI, avec une contribution en nature du CSIRO) ont adopté une nouvelle approche pour la construction et le conditionnement du modèle opérationnel utilisant le calcul bayésien approximatif (ABC), qui offre des avantages tels que l'estimation de l'état des stocks basée sur des a priori et un cadre structuré pour l'exploration des incertitudes. Le modèle opérationnel a été approuvé par le CS.
23. Le CTPG a également noté que l'OM a été mis à jour afin d'intégrer les données historiques récentes issues du GTTm 2025. Toutefois, de nouvelles révisions ont été apportées aux captures et les méthodes de standardisation des données de CPUE ont également évolué depuis 2022. Le GTM **EST CONVENU** que l'OM devait être révisé à l'aide des nouvelles données (captures et CPUE) et que les PG utilisant la CPUE comme donnée d'entrée devaient s'appuyer sur la nouvelle méthode. Toutefois, cela n'a pas encore été fait.
24. Le CTPG a en outre noté que l'accent est désormais mis sur l'évaluation des performances des procédures de gestion, des essais préliminaires de procédures empiriques fondées sur les captures et des procédures fondées sur des modèles étant actuellement en cours. Toutefois, il n'a pas été possible de mener à bien une évaluation complète des procédures de gestion candidates afin de la soumettre à l'examen lors de la présente réunion.
25. Le CTPG a tenu les discussions techniques suivantes concernant l'ESG du germon :
 - Il a été noté que les CPUE du nord-ouest et du sud-ouest correspondent à des composantes de population différentes (juvéniles dans le sud-ouest et adultes dans le nord-ouest). Une attention particulière est accordée à leur combinaison dans les PG. La PG basée sur un modèle combine les deux séries de CPUE à l'aide d'une pondération par zone, tandis que la PG sans modèle combine les décisions dérivées séparément de chaque série de CPUE et peut intégrer un décalage temporel lié à l'âge moyen pour chaque série.
 - Il a été noté que la fourchette du RMD issue de l'OM semble très étroite. Cela s'explique par le fait que l'OM ABC agrège toutes les données de fréquence de taille et ne modélise pas la sélectivité de la même manière que l'évaluation du stock. Les estimations du RMD issues de l'évaluation du stock sont entachées d'une incertitude bien plus grande. Il s'agit d'un compromis : les évaluations du stock peinent actuellement à intégrer la sélectivité dans les modèles, tandis que les OM ABC sont plus stables.
 - La CPUE très élevée de 1982–1983 semble être une valeur aberrante. Il a été noté que la CPUE peut présenter une très grande variabilité et que, généralement, tous les indices ne peuvent pas être bien ajustés par le modèle opérationnel. Cependant, l'objectif est d'ajuster la tendance générale afin de saisir la dynamique principale.

- La révision des données concerne en grande partie les pays qui révisent leurs captures déclarées. Bien que cela ne soit pas souhaitable, c'est inévitable, et l'évaluation du stock est confrontée au même problème. Le moment choisi pour les révisions des données affecte souvent le processus de conditionnement du modèle opérationnel.
- Les impacts potentiels du changement climatique sont évalués dans le cadre de tests de robustesse, principalement à travers les variations du recrutement dans les projections du modèle. Les variables liées au changement climatique n'ont pas été intégrées dans le modèle opérationnel lui-même, qui est conditionné par les données historiques. La direction et l'ampleur des changements s'appuient sur la littérature, mais il est également important de s'appuyer sur l'avis d'experts.
- L'Indonésie exploite une importante pêcherie à la ligne à main pour le germon. Il a été suggéré que le GTTm examine s'il est possible de développer un indice de CPUE à la ligne à main en vue d'une utilisation potentielle dans la PG.
- L'ESG a évalué différents décalages temporels, y compris divers niveaux de décalage soit au niveau des données, soit au niveau de la gestion, afin d'informer les gestionnaires des effets potentiels de ces décalages.

26. Le CTPG **DEMANDE** que les tests de robustesse prennent en compte les effets d'un dépassement des captures (par exemple, un dépassement constant de 10%), ainsi que le report des sous-captures. Il est également important de tenir compte de la variabilité des captures, car on ne peut pas s'attendre à ce que le TAC soit capturé avec précision. Le CTPG **DEMANDE** également que des objectifs de réglage avec une probabilité de 50% dans le quadrant vert du graphe de Kobe (PKG) soient testés, en plus des probabilités de 60% et 70% déjà prises en compte.

5.2. REQUIN PEAU BLEUE

27. Le CTPG a pris note de la présentation du document IOTC-2026-TCMP10-05, qui résume l'état d'avancement de l'évaluation de l'ESG pour le requin peau bleue de l'océan Indien. Le CTPG a noté que ce document est complété par le document IOTC-2026-TCMP10-INF05, un rapport détaillé de l'étude préliminaire de cadrage relative à l'ESG du requin peau bleue de l'océan Indien, qui comprenait également l'évaluation de la faisabilité de différents types de PG susceptibles d'être applicables aux requins peau bleue
28. Le CTPG a rappelé que la Commission, lors de sa 28^e session, avait chargé le Comité scientifique d'élaborer une PG pour le requin peau bleue à l'aide de l'ESG. Le CTPG a noté que l'étude préliminaire de cadrage menée l'année dernière avait évalué différentes options de modèles opérationnels et des PG potentielles pour le requin peau bleue, et que les travaux à venir s'appuieront sur ces conclusions. La priorité est désormais d'élaborer un modèle opérationnel qui sera approuvé par le GTM et le CS, ainsi que des procédures de gestion candidates qui seront examinées par le CTPG en 2027.
29. L'étude préliminaire a suggéré que le modèle d'évaluation du requin peau bleue pourrait convenir comme base pour un modèle opérationnel. Le CTPG a pris note des conclusions de l'étude selon lesquelles la principale incertitude réside dans les taux de capture et de rejets, ce qui rend incertaine l'estimation de la taille du stock. Les données sur la CPUE montrent des tendances contradictoires entre les flottes et peuvent donc s'avérer moins instructives et moins fiables. Le CTPG a en outre pris note du fait que l'auteur de l'étude préliminaire considérait les données sur la fréquence des longueurs comme faisant partie des données les plus instructives pour une procédure de gestion.
30. Le CTPG a noté que, si une limite de capture est préférable pour les flottes ciblant le requin peau bleue, pour celles qui capturent le requin peau bleue en tant que prise accessoire, une telle limite pourrait s'avérer moins appropriée, car elle risque de restreindre la pêche des espèces-cibles (par exemple, les thons). À ce titre, l'étude exploratoire a recommandé des mesures de gestion fondées sur la taille, qui ont le potentiel de limiter la mortalité par pêche sans restreindre l'effort de pêche sur les espèces-cibles et qui devraient être utilisées en conjonction avec un TAC pour les espèces-cibles. La mesure fondée sur la taille pourrait également protéger les juvéniles, ce qui est bénéfique pour la conservation de la productivité du stock et pourrait conduire à un TAC plus élevé.

31. Le CTPG a noté que les mesures de gestion proposées issues de l'étude préliminaire consistent en une limite de taille fixe et un TAC qui est soit fixe, soit déterminé par un système de régulation adaptative utilisant des estimations de l'état de la population issues de données de fréquence des longueurs. Le CTPG a reconnu qu'il existe une préférence pour le TAC, qui est la mesure de gestion la plus couramment utilisée, tandis qu'une mesure fondée sur la taille pourrait s'avérer difficile à surveiller et à mettre en œuvre.
32. Le CTPG a examiné les résultats proposés de la PG sous un angle pratique. Il a été noté que, dans de nombreuses pêcheries, il n'existe pas de distinction ou de définition claire entre les espèces-cibles et les prises accessoires (même pour les pêcheries ayant des cibles clairement définies, les pratiques de ciblage peuvent varier en fonction de la saison ou des conditions du marché). Par conséquent, le CTPG **DEMANDE** au GTEPA et au CS d'étudier s'il est possible de distinguer les pêcheries ciblant le requin peau bleue de celles où le requin peau bleue constitue une prise accessoire. En outre, le CTPG a noté que, bien qu'il soit possible de mettre en œuvre des TAC et des limites de taille différents pour différentes pêcheries dans le cadre de la simulation, la question de savoir si cela est possible dans la pratique relève de la gestion et nécessite l'avis des gestionnaires.
33. Le CTPG a noté que, bien que les données provenant du Pacifique indiquent que la mortalité post-remise à l'eau du requin peau bleue est considérée comme faible (le taux de survie est élevé après rejet), dans l'ensemble, la pratique du rejet du requin peau bleue n'est pas bien comprise, car les informations ou les données relatives aux rejets sont insuffisantes ; par conséquent, l'effet d'une limite de taille pourrait ne pas être clair. Le CTPG a suggéré que cette question fasse l'objet d'un examen plus approfondi au sein du GTEPA.
34. En ce qui concerne les objectifs de gestion, il a été noté que, si l'optimisation du rendement (par exemple, le RMD) est préférable pour une pêche ciblée, une pêche de prises accessoires se prêtant davantage à une gestion axée sur la conservation. Le CTPG a en outre noté que le RMD pour le requin peau bleue est difficile à déterminer en raison des fortes incertitudes qui pèsent sur les données de captures déclarées, et qu'il convient donc d'envisager des objectifs et des seuils de référence fondés sur l'épuisement des stocks. Le CTPG **EST CONVENU** que, que le requin peau bleue soit une espèce-cible ou une prise accessoire, il est important de veiller à ce que la pêche opère de manière durable.
35. En synthèse de ces discussions, le CTPG a conclu que le développement de l'ESG n'en est encore qu'à ses débuts et qu'il convient donc d'étudier différentes options, y compris les résultats proposés pour la PG qui combinent un TAC et des mesures fondées sur la taille. En outre, bien que les points de référence-cibles et limites fondés sur l'épuisement méritent d'être pris en considération, il est important d'envisager également des approches fondées sur le RMD, telles que celles basées sur la PGK (probabilité d'être dans la zone verte de Kobe), afin de garantir des indicateurs de performance comparables à ceux des PG pour d'autres espèces de la CTOI. Des préoccupations ont été exprimées quant à la capacité des CPC et de la Commission à mettre en œuvre et à surveiller des mesures fondées sur la taille, et il a été **CONVENU** qu'il est important de solliciter les conseils du GTEPA et des CPC impliquées dans les pêcheries de requin peau bleue afin de fournir un retour d'information aux concepteurs sur la faisabilité des résultats proposés pour les PG (TAC vs. limite de taille). Les approches des CPC en matière de gestion, de ciblage et de survie des rejets pourraient être discutées plus en détail au sein du GTEPA.

5.3. ALBACORE

36. Le CTPG a pris note de la présentation du document IOTC-2026-TCMP10-06, qui résume l'état d'avancement de l'ESG pour l'albacore de l'océan Indien. Le CTPG a noté que ce document est complété par le document IOTC-2026-TCMP10-INF06, un rapport plus détaillé sur l'état d'avancement actuel de l'ESG pour l'albacore, qui présente également des modèles opérationnels préliminaires, des procédures de gestion candidates et un outil de visualisation.
37. Le CTPG a pris acte de la reprise, en 2024, des travaux sur les procédures de gestion de l'albacore dans le cadre de l'ESG, axés sur l'élaboration d'un modèle opérationnel solide. En 2025-2026, les progrès réalisés comprenaient l'élaboration de modèles opérationnels, l'ajustement des modèles aux séries chronologiques actualisées de CPUE et le développement d'outils de visualisation, plusieurs procédures de gestion candidates étant désormais évaluées dans le cadre d'un dispositif d'ESG préliminaire. Les résultats sont consignés dans le document IOTC-2026-TCMP10-INF06 et ont été examinés lors de la réunion du groupe de travail sur l'ESG.

38. Le CTPG a noté que le calendrier de l'ESG s'étend jusqu'en 2026-2027 et prévoit l'élargissement du cadre de simulation afin d'y inclure un ensemble plus large de modèles opérationnels, un modèle d'erreur d'observation et des PG candidates. Ces travaux pourraient également alimenter une nouvelle évaluation du stock d'albacore prévue pour 2027, l'examen final des PG candidates étant attendu d'ici la fin de l'année. L'objectif est de progresser suffisamment pour que le CTPG/la Commission puisse adopter une PG pour l'albacore en 2028.
39. Le CTPG a noté que l'ISSF a fourni un financement initial pour le développement de la nouvelle ESG en 2025 et 2026, mais que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour achever les travaux en 2027 et 2028.
40. Le CTPG a noté que, bien que l'avancement de l'élaboration de l'ESG pour l'albacore soit une priorité et que des progrès encourageants aient été constatés lors de la dernière évaluation du stock, le calendrier prévu est très ambitieux compte tenu du temps qu'il a fallu pour finaliser l'ESG pour le listao et le patudo. Le CTPG a en outre noté que l'albacore constitue un stock important pour de nombreuses CPC et qu'une participation et une compréhension raisonnables de la part des CPC concernées dans le cadre du processus de l'ESG sont indispensables.
41. Le CTPG a félicité l'équipe de développement pour les progrès satisfaisants accomplis et **EST CONVENU** d'accorder une priorité élevée à ces travaux. Le CTPG a noté que certains des problèmes identifiés lors de la première évaluation de l'albacore (qui limitaient la capacité de l'OM à établir des projections) avaient été résolus, ce qui permettait à l'ESG de progresser. Certaines des incertitudes relatives à l'indice de CPUE identifiées en 2025 ont également été traitées et dans l'ensemble, le modèle opérationnel a été jugé satisfaisant, offrant une bonne base pour les tests de la politique de gestion. Le CTPG **EST CONVENU** que d'autres incertitudes identifiées dans l'évaluation pourraient devoir être prises en compte dans le processus d'ESG pour l'albacore.
42. Le CTPG a noté que les travaux à ce stade sont préliminaires et n'ont pas encore abordé l'ajustement des objectifs de gestion, mais qu'il est prévu d'intégrer cet ajustement à un stade ultérieur ; le CTPG a toutefois indiqué qu'il préférerait que les approches envisagées incluent la probabilité traditionnelle d'appartenance à la zone verte de Kobe, présentée parallèlement aux autres approches envisagées, à des fins de comparaison. Le CTPG a en outre noté que l'adaptation de l'OM sur la base de l'évaluation du stock qui fera l'objet d'un examen complet en 2027, améliorera l'adhésion des parties prenantes. Le CTPG **EST CONVENU** qu'il est important que toutes les CPC aient dès le début une bonne compréhension de ce qu'impliquerait le système de gestion, afin de faciliter une participation active aux discussions sur le choix des PG à un stade ultérieur.
43. Le CTPG a noté que les deux autres espèces de thons tropicaux (le patudo et le listao) font déjà l'objet d'une gestion dans le cadre de PG, et qu'une fois la PG pour l'albacore mise en place, cela permettra d'évaluer les résultats de ces PG au regard de leurs objectifs de gestion respectifs, dans la perspective de pêcheries multispécifiques.
44. Le CTPG a noté que les données disponibles suggèrent l'existence de captures potentiellement importantes d'albacore par des États non membres de la CTOI (ou des navires de non-membres de la CTOI) dans l'océan Indien, ainsi que de prises accessoires dans les pêcheries ciblant d'autres espèces, et **EST CONVENU** qu'il est important de prendre en compte ces captures dans le cadre de l'ESG ainsi que dans les évaluations du stock. Le CTPG **RECOMMANDE** que la Commission charge le Comité scientifique d'évaluer l'ampleur des captures d'albacore par des non-membres et dans le cadre de pêcheries ne ciblant pas les espèces relevant de la compétence de la CTOI, en particulier celles qui ne figurent pas encore dans la base de données de la CTOI, et de veiller à ce que toutes les sources de mortalité et les incertitudes associées soient prises en compte dans l'évaluation et l'élaboration de la PG.
45. Le CTPG a noté que l'outil de visualisation développé dans le cadre du projet sert à illustrer les compromis auxquels sont confrontés les gestionnaires entre différents objectifs de gestion et qu'il est destiné aux gestionnaires plutôt qu'aux scientifiques. Le CTPG a noté que si cet outil s'avère utile, il pourra également être appliqué à l'ESG pour d'autres espèces. Le CTPG a en outre noté que d'autres organisations travaillent également sur des outils similaires afin d'améliorer la communication des résultats de l'ESG.

5.4. QUESTIONS GÉNÉRALES

5.4.1. MISE EN ŒUVRE DES PG, ACTIONS ET EXAMEN RÉGULIER DE LA MISE EN ŒUVRE

46. Le CTPG a pris note de la synthèse présentée par le président du GTM concernant l'état d'avancement des PG adoptées pour le listao, l'espadon et le patudo. La PG pour le listao, adoptée en 2024, a été mise en œuvre en 2025 et a abouti à un avis sur le TAC de 565 745 tonnes par an pour la période 2027-2029, soumis à l'examen de la Commission ; aucune circonstance exceptionnelle n'a été détectée. La PG pour l'espadon a également été adoptée en 2024 (corrigée dans la résolution 25/07) et appliquée en 2024, mais l'avis sur le TAC qui en a résulté n'a pas encore été mis en œuvre sous forme de limites de capture pour la période 2026-2028 et le CS a recommandé que cette question soit résolue cette année. La PG du BET, adoptée en 2022, a été exécutée à deux reprises (en 2022 et en 2025) afin de fixer les TAC. Les captures de patudo en 2024 ont dépassé le TAC, et le CS a recommandé à la Commission de veiller au respect des dispositions de la résolution.

6. ORIENTATION FUTURE DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION

6.1. PLAN DE TRAVAIL

6.1.1. Nouveau calendrier

47. Le CTPG a approuvé le calendrier de l'ESG élaboré et présenté par le président du GTM, y compris un plan de travail détaillé concernant l'ESG de l'albacore de l'océan Indien, qui décrit les dernières étapes du projet d'ESG de l'albacore de l'océan Indien en vue de la sélection et de la mise en œuvre d'une procédure de gestion.
48. Le CTPG a noté que le plan couvre les dernières phases du projet d'ESG du germon de l'océan Indien, dont la mise en œuvre est prévue sur deux années, à savoir 2026 et 2027 (ou 2027 et 2028, en fonction de la disponibilité des fonds). En 2026, l'accent sera mis sur la mise à jour des modèles opérationnels à l'aide de données révisées sur les captures et la CPUE, sur l'achèvement de l'évaluation et du réglage de la stratégie de gestion (y compris les tests de robustesse), ainsi que sur la présentation au GTM et au CS d'une liste restreinte de procédures de gestion candidates, accompagnée d'une analyse des compromis en matière de performance. En 2027, l'accent sera mis sur la sélection d'une PG en vue de son adoption par la Commission (via les processus du GTM(ESG) et du CTPG), puis sur sa mise en œuvre afin de fournir des avis sur les TAC, avec un réexamen continu des circonstances exceptionnelles.
49. Le CTPG a noté la proposition de création d'un groupe de supervision du GTM chargé de fournir un retour d'information aux développeurs selon un cycle plus court que celui des réunions ordinaires du GTM. Le groupe de supervision technique se réunira régulièrement (pendant 1 à 2 heures) pour examiner l'avancement des travaux et donner son avis aux moments-clés de la prise de décision ; sa composition sera déterminée par le responsable scientifique de la CTOI et le président du GTM. Le groupe pourra signaler des problèmes à la CTOI et à l'organisme de financement, et les dispositions contractuelles pourront être réexaminées si nécessaire. L'ensemble du plan est subordonné à l'obtention du financement pour 2026.
50. Le CTPG a noté que les travaux relatifs à l'ESG pour le requin peau bleue ont été intégrés au plan de travail du GTM. L'ESG prévue doit être reportée à 2027 en raison du temps nécessaire au recrutement d'un consultant.

6.1.2. Budget et ressources nécessaires pour les développements techniques

51. Le CTPG a noté que les PG pour le listao, l'espadon et le patudo ayant été adoptées, il n'y a pas de besoins de financement immédiats pour traiter les questions en suspens.
52. Le CTPG a noté que les travaux en cours ou à venir concernant l'ESG pour le requin peau bleue et l'albacore ont été intégrés au programme de travail du GTM ; il convient donc d'allouer des fonds pour ces activités à venir en 2027/2028. Le CTPG a en outre noté que des fonds sont également nécessaires pour poursuivre les activités concernant le germon en 2027.
53. Le TCMP a reconnu que la poursuite du développement de l'ESG pour les espèces de la CTOI, en particulier pour l'albacore et le germon, est essentielle pour soutenir des procédures de gestion des pêches solides, fondées sur la science, respectant l'approche de précaution et durables. Le CTPG a noté que les travaux relatifs à l'ESG constituent l'une des principales réalisations et l'un des principaux domaines de progrès au sein de la

CTOI. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'obtenir un financement adéquat, stable et à long terme afin d'assurer la continuité des travaux techniques, de maintenir les progrès scientifiques et de mettre en place en temps opportun des procédures de gestion fiables pour le germon et l'albacore.

6.1.3. Examen externe

54. Le CTPG a noté qu'une évaluation externe concernant le patudo a été achevée en 2025 et que ses recommandations ont été présentées au CS en 2025. Une incohérence dans la résolution 22/03 relative à la PG du patudo a été mise en évidence par cette évaluation externe, mais elle ne nécessite pas de modification immédiate à ce stade.

6.2. PRIORITÉS

55. Le CTPG a pris note du plan de travail du GTM, dont les priorités consistent à poursuivre l'ESG pour le requin peau bleue, le germon et l'albacore. En octobre 2026, le GTM se concentrera sur l'élaboration de l'ESG pour ces espèces, l'examen des circonstances exceptionnelles pour toutes les espèces gérées par des PG, ainsi que sur deux demandes de travail liées au listao émanant de la Commission (paragraphe 16 et 17 de la résolution 25/03).

6.3. PROCESSUS ET FUTURES RÉUNIONS DU CTPG

56. Le CTPG a noté que la résolution 25/10 prévoit une modification de la résolution 16/09 qui permettrait d'organiser les réunions du CTPG, le cas échéant, entre les sessions et en ligne. En vertu de cet arrangement, le CTPG a estimé que, pour une année donnée, la Commission indiquerait (sur avis du président du CS) la date et le mode de réunion (en ligne ou en présentiel) qu'elle privilégie pour le CTPG de l'année suivante. Cela permettrait également au CS (à la suite de la Commission) de demander une modification de l'approche suggérée par la Commission si les discussions du CS mettaient en évidence des circonstances ultérieures liées à l'élaboration et à la révision des PG justifiant une telle modification.
57. Le CTPG a en outre noté qu'un petit groupe de travail relevant de la Commission examine actuellement d'éventuelles modifications à apporter à l'organisation des futures réunions du CTPG, lesquelles feront l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion de la Commission.

7. ADOPTION DU RAPPORT

58. Le rapport de la 10^e réunion du Comité technique sur les procédures de gestion de la CTOI (IOTC-2026-TCMP10-R) a été adoptée le 9 mai 2026.

APPENDICE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

Présidents

Mr Sylvain Bonhommeau
IFREMER
sylvain.bonhommeau@ifremer.fr

Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
adam.ziyad@fishagriocan.gov.mv

AUSTRALIE

Chef de délégation

Mr Patrick Sachs
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Patrick.Sachs@aff.gov.au

Conseiller(s)

Ms Selina Stoute
Australian Fisheries
Management Authority
Selina.stoute@afma.gov.au

Mr Don Bromhead
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Don.bromhead@aff.gov.au

Ms Lakshmi Gudipati
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Lakshmi.Gudipati@aff.gov.au

Dr Ashley Williams
Commonwealth Scientific
and Industrial Research
Organisation
Ashley.Williams@csiro.au

Ms Ann Preece
Commonwealth Scientific
and Industrial Research
Organisation
ann.preece@csiro.au

Mr Terry Romaro Oam

Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

Mr Kim Newbold
Hawkness Pty Ltd
knewbold@wn.com.au

Mr Alan Gray
Tasmanian Seafoods Pty Ltd
tankgray@bigpond.co

BANGLADESH

Chef de délégation

Mr Abdullah Al-Mamun
Department of Fisheries
mamunbau09@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr Tanvir Chowdhury
Department of Fisheries
tanvir_h1998@yahoo.com

CHINE

Conseiller(s)

Mr Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Mr Jiangfeng Zhu
Shanghai Ocean University
jfzhu@shou.edu.cn

Ms Na Zhang
Shanghai Ocean University
nazhang66@126.com

Mr Yan Li
Shanghai Ocean University
liyancnfj@outlook.com

Mr Ce Li
China Overseas Fisheries
Association
liuce@cofa.net.cn

COMORES

Absent

UNION EUROPÉENNE

Chef de délégation

Marco Valletta DG MARE,
B2
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant(e)

Stamatis Varsamos
DG MARE, B2
Stamatis.VARSAMOS@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Benoît Marcoux
DG MARE, B2
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Ms Jessica Demblon
DG MARE, B2
jessica.demblon@ec.europa.eu

Mr Gorka Merino
AZTI
gmerino@azti.es

Mr David Nordlund Sierra
Spanish Administration
dpnordlund@mapa.es

Mr José Carlos Baez
Spanish Scientific Institute
josecarlos.baez@ieo.csic.es

Ms Juliette HAZIZA
DGAMPA
juliette.haziza@mer.gouv.fr

FRANCE(TOM)

Chef de délégation

Ms Lucie Orozco
Ministère de la Mer et de la
Pêche
lucie.orozco@mer.gouv.fr

Suppléant(e)

Mr Francis Marsac
IRD

Francis.marsac@ird.fr

INDE
Absent

INDONÉSIE

Chef de délégation

Ms Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Suppléant(e)

Ms Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Conseiller(s)

Mr Indra Jaya
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
indrajaya123@gmail.com

Mr Irwan Jatmiko
National Research and
Innovation Agency
irwan.jatmiko@gmail.com

IRAN
Absent

JAPON

Chef de délégation

Mr Taaki Suzuki
Japan Fisheries Agency
takaaki_suzuki620@maff.go.jp

Suppléant(e)

Ms Chika Fukugama
Japan Fisheries Agency
chika_fukugama740@maff.go.jp

Conseiller(s)

Ms Yuka Matsuzawa
Japan Fisheries Agency
yuka_matsuzawa450@maff.go.jp

Ms Saki Masunaka
Japan Fisheries Agency
saki_masunaka380@maff.go.jp

Mr Toshihide Kitakado
Tokyo University of Marine
Science and Technology
kitakado@kaiyodai.ac.jp

Mr Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
david.vilon@gmail.com

Mr Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
yoshida@japantuna.or.jp

KENYA

Conseiller(s)

Mr Stephen Ndegwa
State Department for the
Blue Economy and Fisheries
ndegwafish@gmail.com

CORÉE

Chef de délégation

Mr Ilkang Na
Ministry of Oceans and
Fisheries
ikna@korea.kr

Suppléant(e)

Mr Deokjin Kim
Fisheries Monitoring Center
fmc2014@korea.kr

MADAGASCAR

Chef de délégation

Mr Mahefa Randriamiarisoa
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue
sgpt.dp.mrhp@gmail.com

Suppléant(e)

Mr Marolova
Rasolomampionona
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleue

lovastat.mrhp@gmail.com

MALAISIE

Suppléant(e)

Mr Muhammad Shakirin bin
Suhaimi
Department of Fisheries
muhammadshakirin@dof.gov.my

MALDIVES

Chef de délégation

Mr Hussain Sinan
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
hussain.sinan@fishagrioccean.gov.mv

Suppléant(e)

Ms Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
maleeha.haleem@fishagrioccean.gov.mv

Conseiller(s)

Mr Mohamed Shimal
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
adam.ziyad@fishagrioccean.gov.mv

Ms Mariyam Midhfa Naeem
Ministry of Foreign Affairs
midhfa@foreign.gov.mv

Ms Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
munshidha.ibrahim@fishagrioccean.gov.mv

Ms Hawwa Raufath Nizar
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
hawwa.raufath@fishagrioccean.gov.mv

Ms Aishath Sarah Hashim
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
sarah.hashim@fishagrioccean.gov.mv

Mr Mohamed Alif Arif
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
mohamed.alif@fishagrioccean.gov.mv

Ms Shifana Wafeer
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
shifana.wafeer@fishagrioccean.gov.mv

Ms Fathimath Mirusha
Thaufeeq
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
fathimath.mirusha@fishagrioccean.gov.mv

Mr Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries,
Agriculture and Ocean
Resources
ahmed.shifaz@fishagrioccean.gov.mv

MAURICE
Conseiller(s)
Ms Hanista Jhummun-
Foolhea
Ministry of Agro-Industry,
Food Security Blue
Economy and Fisheries
hanistajhumun@gmail.com

MOZAMBIQUE
Chef de délégation
Ms Lucinda Mangue
Ministry of Agriculture,
Environment and Fisheries
lucindamangue@gmail.com

Suppléant(e)
Mr Rui Mutombene
Ministry of Agriculture,
Environment and Fisheries
ruimutombene@gmail.com

Conseiller(s)
Mr Avelino Munwane
Ministry of Agriculture,
Environment and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

OMAN
Chef de délégation
Mr AbdulAziz Al Marzouqi
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water
Resources
aa.almarzouqi@ymail.com

Conseiller(s)
Ms Ruwida Al Siabi
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water
Resources
ruwidaalsiyabi@gmail.com
Mr Jose Ramon Gallardo
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water
Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

Mr Al-Muatasam Al-Habsi

Ministry of Agriculture,
Fisheries and Water
Resources
muatasim4@hotmail.com

PAKISTAN
Conseiller(s)
Mr Syed Adeel Hassan
Ministry of Maritime Affairs
adeel.mfd@gmail.com

PHILIPPINES
Chef de délégation
Ms Jennifer G. Viron
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
jennyviron@bfar.da.gov.ph

Conseiller(s)
Mr Benjamin Felipe
S. Tabios Jr.
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES
Chef de délégation
Mr Vincent Lucas
Seychelles Fisheries
Authority
vlucas@sfa.sc

Conseiller(s)
Mr Yannick Roucou
Seychelles Fisheries
Authority
Yroucou@sfa.sc

SOMALIE
Absent

AFRIQUE DU SUD
Chef de délégation
Mr Qayiso Mketsu
Department of Forestry,
Fisheries and the
Environment
QMketsu@dffe.gov.za

Suppléant(e)
Mr Sigam Sindisa

Department of Forestry,
Fisheries and the
Environment
ssigam@dffe.gov.za

Conseiller(s)

Ms Mamaila Buyekezwa
Department of Forestry,
Fisheries and the
Environment
BMamaila@dffe.gov.za

SRI LANKA**Chef de délégation**

Mr B.D. Aberathne
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
buddhikamgt@gmail.com

Suppléant(e)

Mr T.M.D.T Peiris
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
dineshdfar@gmail.com

Conseiller(s)

Mr H.N.N Wijethunga
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
hnnswijethunga@gmail.com

SOUDAN

Absent

TANZANIE (RÉP. UNIE DE)**Chef de délégation**

Mr Zahor El Kharousy
The Ministry of Blue
Economy and Fisheries –
Zanzibar
zahor1m@hotmail.com

Conseiller(s)

Mr Mathew O. Silas
Deep Sea Fishing Authority
mathew.silas@dsfa.go.tz

Ms Tumu A. Mussa

Deep Sea Fishing Authority
tumu.mussa@dsfa.go.tz

Mr Peter S. Peter

Deep Sea Fishing Authority
peter.peter@dsfa.go.tz

THAILANDE**Chef de délégation**

Ms Sansanee Srichanngam
Department of Fisheries
srichanngams@yahoo.com

Suppléant(e)

Ms Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Conseiller(s)

Ms Prompan
Hiranmongkolrat
Department of Fisheries
prompan.hiranmongkolrat@gmail.com

Mr Jirachai Leelarojana
Department of Fisheries
jirachai.dof@gmail.com

ROYAUME-UNI**Conseiller(s)**

Mr James Clark
MRAG
j.clark@mrags.co.uk

YEMEN**Chef de délégation**

Mr Ghazi Lahmar
Ministry of Agriculture,
Irrigation and Fish Wealth
G.lahmer@yahoo.com

Suppléant(e)

Mr Mohammed Abdullah
Ministry of Agriculture,
Irrigation and Fish Wealth
mohammed.hitari@undp.org

Conseiller(s)

Mr Mahmood Ba-Habib
Ministry of Agriculture,
Irrigation and Fish Wealth
mahudbahabeeb@maif-ye.com
Mr Shiham Adam
Ministry of Agriculture,
Irrigation and Fish Wealth
mshiham.adam@gmail.com

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES

Absent

EXPERTS INVITÉS

Mr Yu Chen
chenyu@ms1.fg.gov.tw

Mr Ken Chien-Nan Lin
chiennan@ms1.fg.gov.tw

Mr Wen-Pei Tsai
wptsai@nkust.edu.tw

Mr Po-Hsiang Liao
liao.p.hsiang@gmail.com

Mr Sheng-Ping Wang
wsp@mail.ntou.edu.tw

OBSERVATEURS

GLOBAL FISHING WATCH

Ms Brianna Elliott

[brianna.elliott@globalfishin
gwatch.org](mailto:brianna.elliott@globalfishin
gwatch.org)

**INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY
FOUNDATION (ISSF)**

Mr Hilario Murua
hmurua@iss-foundation.org

IOTC CONSULTANT

Mr Charles Edwards
cescapecs@gmail.com

Mr Paul De Bruyn
Paul.Debryun@fao.org

Mr Howard Whalley
Howard.Whalley@fao.org

Mr Guillaume Fleury
gfleury_sg@yahoo.com.sg

Ms Carol Isoux

**SUSTAINABLE FISHERIES
AND COMMUNITIES TRUST
(SFACT)**

Mr Valentin Schatz
v.j.schatz@gmail.com

**THE PEW CHARITABLE
TRUSTS (PEW)**

Mr Glen Holmes

Mr Quentin Hanich
hanich@uow.edu.au

SECRETARIAT DE LA CTOI

Mr Dan Fu
Dan.Fu@fao.org

Ms Mirose Govinden
Mirose.Govinden@fao.org

INTERPRÈTES

carolisoux@yahoo.fr

Mr Mahigan Lepage
mahiganlepage@gmail.com

gholmes@pewtrusts.org

Mr Iago Mosqueira
iago.mosqueira@wur.n

Ms Nathalie Pasquier
npasquier1@yahoo.com

APPENDICE 2**ORDRE DU JOUR DE LA 10^E SESSION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION****Date : 09 mai 2026****Lieu : Malé, Maldives (hybride)****Coprésidents : M. Adam Ziyad (président de la Commission) et M. Sylvain Bonhommeau (président du CS)**

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS (Co-présidents)
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Co-présidents)
3. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Co-présidents)
4. DÉCISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Secrétariat de la CTOI)
 - 4.1 Conclusions de la 9^e Session du CTPG
5. INTRODUCTION À L'ESG ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ESG
6. SITUATION DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION / DES PROCÉDURES DE GESTION ET ACTIONS NÉCESSAIRES POUR ADOPTION/MISE EN ŒUVRE (Développeurs)
 - 6.1 Germon
 - 6.2 Requin peau bleue
 - 6.3 Albacore
 - 6.4 Questions générales
 - 6.4.1 Mise en œuvre des PG, actions et examen régulier de la mise en œuvre
7. FUTURE ORIENTATION DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Co-présidents)
 - 7.1 Programme de travail
 - 7.1.1 Nouveaux échéanciers
 - 7.1.2 Budget et ressources nécessaires pour les développements techniques
 - 7.1.3 Examen externe
 - 7.2 Priorités
 - 7.3 Processus et futures réunions du CTPG
8. ADOPTION DU RAPPORT (Co-présidents)

APPENDICE 3
LISTE DES DOCUMENTS

| Document | Titre |
|------------------------|--|
| IOTC-2026-TCMP10-01a | Draft: Agenda of the 10 th Technical Committee on Management Procedure Meeting |
| IOTC-2026-TCMP10-01b | Draft: Annotated agenda of the 10 th Technical Committee on Management Procedure Meeting |
| IOTC-2026-TCMP10-02 | Draft: List of documents of the 10 th Technical Committee on Management Procedure Meeting |
| IOTC-2026-TCMP10-03 | Outcomes of the 9 th Technical Committee on Management Procedure |
| IOTC-2026-TCMP10-04 | Progress of the Indian ocean albacore tuna MSE (IOTC Secretariat) |
| IOTC-2026-TCMP10-05 | Progress of the Indian ocean blue shark MSE (IOTC Secretariat) |
| IOTC-2026-TCMP10-06 | Progress of the Indian ocean yellowfin tuna MSE (Merino G) |
| IOTC-2026-TCMP10-INF01 | IOTC MSE Handout |
| IOTC-2026-TCMP10-INF02 | Report of the 17th Session of the IOTC Working Party on Methods (Management Strategy Evaluation Task Force) |
| IOTC-2026-TCMP10-INF04 | Technical development of Management Strategy Evaluation for Indian ocean albacore tuna: 2025 progress report and current status (Mosqueira I, Hillary R) |
| IOTC-2026-TCMP10-INF05 | Potential for a blue shark management procedure in the Indian Ocean (Edwards C) |
| IOTC-2026-TCMP10-INF06 | Management Strategy Evaluation for Indian Ocean yellowfin tuna: Operating Model and Candidate Management Procedures (Urtizbera A, Correa G, Merino G) |